Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-200050219-20261102-2026DC41-DE

PETR DU PAYS D'AURAY
40 rue du Danemark - CS 20335
56403 AURAY Cedex

DELIBERATION N°2026DC41

Comité syndical du 2 novembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 10	Nombre de délégués présents : 9	Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à quatorze heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le vingt-six octobre, s'est réuni sous la présidence de Madame Annaïck HUCHET, 1ère Vice-présidente, dans la salle du Conseil de la mairie de Quiberon.

Délégués titulaires présents : Hervé CAGNARD, Stéphanie DOYEN, Tibault GROLLEMUND, Annaïck HUCHET, Ronan JUHEL, Marc KEMPF, Philippe LE FUR, Dominique RIGUIDEL, Marie THUILLIER.

Délégué titulaire absent ayant donné pouvoir : Philippe LE RAY à Annaïck HUCHET.

Personne qualifiée présente : Yves LE FLOCH, Président du Conseil de Développement du Pays d'Auray.

Personnes qualifiées absentes excusées : Florence BESSY, Sous-préfète de Lorient, David BIORET, Conseiller aux décideurs locaux.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu délibérer valablement.

DLAL FEAMPA – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION BRETAGNE POUR L'ANIMATION-GESTION DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2026

Le Pays d'Auray et les collectivités de l'Entente du Pays de Vannes ont déposé une candidature conjointe auprès de la Région Bretagne dans le cadre du programme européen DLAL FEAMPA (Dispositif Local mené par les Acteurs Locaux – Fonds Européen aux Affaires Maritimes, à la Pêche et à l'Aquaculture). Cette candidature a retenu l'attention de la Région Bretagne, qui a doté le territoire Pays d'Auray – Pays de Vannes d'une enveloppe de 1 095 055 € de FEAMPA sur la période 2022-2027.

Pour mener à bien ces missions, le Pays d'Auray mobilise une chargée de mission (0,4 ETP) sur le volet animation et une gestionnaire (0.5 ETP) pour le suivi administratif des dossiers relatifs aux projets accompagnés sur les territoires d'Auray et de Vannes.

Afin de financer ces missions, le Pays d'Auray souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du programme européen DLAL FEAMPA et auprès de la Région, permettant d'avoir un soutien financier à hauteur de 80 % (40 % Région, 40 % FEAMPA) des dépenses éligibles, telles que présentées ci-dessous dans le plan de financement prévisionnel.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-200050219-20261102-2026DC41-DE

Dépenses		Recettes		Taux
Frais salariaux (0,9 ETP en 2026)	45 033,10 €	FEAMPA	22 916,55 €	40 %
Frais de structure et de mission : déplacement, hébergement, restauration, communication, coûts indirects (taux forfaitaire de 25% des frais salariaux)	11 258,27 €	Région	22 916,55 €	40 %
		Autofinancement	11 458,27 €	20 %
Total	**57 291,37 €**	**Total**	**57 291,37 €**	**100 %**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe LE FUR, Vice-président en charge de la maritimité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical DECIDE :
- d'approuver l'opération et le plan de financement présentés ci-dessus ;
- de solliciter l'Europe et la Région Bretagne pour une demande de subvention au titre du DLAL FEAMPA pour financer l'animation du programme sur l'année 2026 ;
- de solliciter Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour participer au financement du reste à charge à hauteur de 50 %, soit 10 % du montant des dépenses éligibles ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette demande.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 16 NOV. 2026

La secrétaire de séance,

Stéphanie DOYEN

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-présidente,

Annaïck HUCHET

PETR du Pays d'Auray
CS 20335
Rue du Danemark
56403 AURAY CEDEX